

LA PLUS FORTE VENTE DE LA REGION LILLE 106, Rue de Paris PARIS 43, Bd. Haussmann

Qualité de Roubaix - Tourcoing

BUREAU: ROUBAIX Téléphone: 9-51 45, rue de la Gare, 45 TOURCOING Téléphone: 9-65 3, rue Fidèle Leloucq

JOURNAL D'INFORMATION

Directeur: Eug. GUILLAUME

MISS BELGIQUE reine de beauté de l'Univers



Mlle Metta du Château, de nationalité belge, âgée de 17 ans, a été proclamée reine de beauté au concours de Oalveston.

TROIS VICTIMES D'UN INCENDIE A ANNEMASSE

Mercredi matin, le feu a éclaté à la gare des marchandises, dans le bâtiment de la petite vitesse de la gare d'Annemasse.

Mercredi matin, le feu a éclaté à la gare des marchandises, dans le bâtiment de la petite vitesse de la gare d'Annemasse.

M. BIENVENU-MARTIN VICTIME D'UN GRAVE ACCIDENT DE VOITURE

On a appris dans la nuit, à Paris que M. Bienvenu-Martin, sénateur de l'Yonne, président de la gauche républicaine démocratique, avait été victime d'un assez grave accident.

DES PENDUS :

UN COMMUNISTE ALLEMAND DANS UNE EGLISE MEXICAINE On mande de Morelos qu'un communiste allemand s'est introduit dans l'église du village de Santa Namaya.

LE CONFLIT DU TEXTILE DE ROUBAIX-TOURCOING

« NON, JAMAIS, les ouvriers belges ne trahiront leurs camarades français »

C'EST CE QUE DÉCLARE LE SECRÉTAIRE DU SYNDICAT SOCIALISTE DU TEXTILE DE MOUSCRON

Nous avons dit hier quelle était l'attitude prise par le gouvernement belge dans le conflit actuel.



Un des formidables projecteurs mis en batterie le soir, dans le quartier de Roubaix, où se déroulent les émeutes.

Unes françaises tant que le conflit ne sera pas tranché.

On le voit, ainsi que le faisaient prévoir les déclarations que nous publions hier, il est à peu près certain que la rentrée des ouvriers belges ne se fera pas comme semblait le laisser prévoir la note du gouvernement belge.

Reste à savoir quelle sera l'attitude de ce même gouvernement lorsque lundi devant l'ouverture des usines, ses assujettis répondront par leur abstention à se présenter au travail.

Supprimer-t-il alors les secours de chômage ? Il est possible que tout le problème soit là.

Hier encore, la Commission des patrons non adhérents au Consortium s'est réunie à nouveau et soumettra ses suggestions à l'assemblée patronale qui se tient aujourd'hui.

Aucun cortège, aucune manifestation ne marqueront la journée passée, qui fut vraiment une journée creuse.

LA TROISIÈME JOURNÉE du Congrès International des Voies ferrées et Transports automobiles, à Lille

La troisième journée du XI<sup>e</sup> Congrès International des Voies Ferrées et des Transports automobiles qui se tient à Lille, a été consacrée hier, surtout à des excursions diverses.

LE MYSTÈRE DE LA CASEMATE DU FORT DE BERSILLIES

LOUIS CHIMÈNE A CONTINUÉ HIER DE NIER l'achat du revolver, malgré les dépositions formelles des témoins avec qui il a été confronté au cours de la journée.

On attendait beaucoup de la journée d'hier pour connaître enfin le mystère de ce crime du fort de Bersillies, qui passionne toute la région de Maubeuge.

Interrogatoires, confrontations se sont succédés sans amener dans l'ombre épaisse de ce drame le moindre rayon de lumière.

D'un côté, Louis Chimène, inculpé de l'assassinat de son ami Edmond Pesant, reste sur ses positions et déclare de rien connaître de l'affaire.

D'un autre côté, les témoins sont encore venus déclarer formellement dans le cabinet de M. le Juge d'Instruction d'Avènes, que Louis Chimène est bien l'homme qui, le 25 avril, veille de la mort tragique de Pesant, était venu acheter le revolver que l'on retrouva sur la victime.

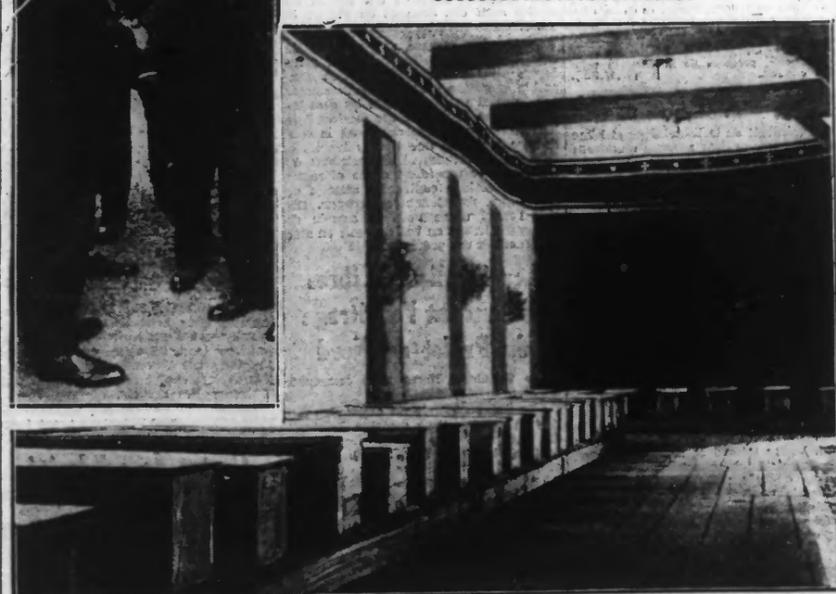
Quel puissant mobile pousse Louis Chimène à nier avec obstination avoir accompli des actes graves, certes, mais qui, s'il les expliquait, lui vaudraient peut-être la liberté ?

Dans toute cette affaire, on peut dire que les armes que possède actuellement l'accusé, c'est Chimène qui les lui livre.

Défendu par M. Jean-Charles Legrand Chimène hier a encore hautement protesté de son innocence et de sa bonne foi.

LE TRAGIQUE NAUFRAGE DU "SAINT-PHILIBERT"

511 PASSAGERS ONT TROUVÉ LA MORT dans la catastrophe, si l'on considère le nombre des disparitions signalées



EN HAUT : Le Ministre de la Marine Marchande, M. DE CHAPPELAIN, visitant le capitaine Louis MALBERT, qui, le premier, s'est rendu sur le lieu de la catastrophe et a ramené les survivants. - EN BAS : L'alignement des cercueils dans la salle du baraquement du château des ducs de Brogne, à NANTES.

La municipalité de Nantes a fait engager les déclarations de parents, volent ou amis signalant les personnes qui, ayant pris part à l'excursion de nos Lézards, n'ont pas reparu et peuvent être considérées comme ayant péri dans le naufrage du « Saint-Philibert ».

On a ainsi consigné l'état civil de 504 passagers, plus celui des sept hommes de l'équipage.

LE RENFLOUEMENT DE L'ÉPAVE SERA DIFFICILE L'« Auroch » et le « Paul-Lefèvre » inlassablement, ont continué par mauvais temps leurs recherches au large de la pointe de Saint-Gildas, sur les lieux du naufrage du « Saint-Philibert ».

UN RECORDMAN DE LA CAMBRIOLE DÉVANT LES JUGES DE SAINT-OMER

Le Polonais Wojcik, qui commit en une quinzaine 22 vols qualifiés dans la région minière, a été condamné à dix ans de réclusion

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

L'accusé Wojcik Franciszek, 30 ans, né à Izady (Pologne), est certes un habile opérateur, pour avoir dans la dernière quinzaine d'août 1930, en l'espace de quelques nuits, commis 22 cambriolages en série, tant à Sallaumines, Héricourt-sous-Lens, Auchel, Division et Calonne-Ricourt, sans avoir jamais donné l'alarme.

Cette affaire était inscrite à la session d'assises de mars dernier et avait été appelée au rôle le mardi 10 mars.

À l'audience, après six heures de débats l'attitude de Wojcik était devenue tellement bizarre et incohérente qu'il a demandé de ses défenseurs, la Cour ordonna le renvoi de l'affaire pour permettre un examen mental. Reconnu entièrement responsable, le Polonais a comparu à nouveau hier et s'est vu condamner à 10 ans de réclusion.

UN AUDACIEUX MALFAITEUR

Nous ne reviendrons pas par le détail sur les nombreux exploits du polonais, qui ont été longuement relatés au moment même où leur audacieuse répétition causait par toute la région intéressée un compréhensible émoi.

Le système employé était assez simple. Il s'agissait de repérer par quartier, les maisons, des commerçants particulièrement, dont l'effraction n'offrait pas trop de difficultés, un simple carreau à faire sauter, un mur à escalader. C'était



M. DOREL, Procureur de la République

un jeu pour Wojcik, doué de talents acrobatiques et qui connaissait assez bien les lieux pour avoir travaillé comme mineur à la Compagnie de Bruay, pendant deux années. Le polonais visitait plusieurs maisons — jusqu'à cinq dans la même nuit — pour reprendre quelques jours plus tard, une nouvelle expédition. On en déduisit de suite qu'on avait affaire à une bande organisée. Il semble maintenant acquis, déjà par les aveux très précis qu'il a passés lors de la première enquête, qu'il ait opéré seul. On retrouve partout même façon de faire, le polonais se déchaussait méthodiquement pour ne pas donner l'éveil et les empreintes qu'il laissait ainsi de son passage offraient cette particularité d'être si petites qu'on eût dit d'un pied d'errat. C'est ce détail de signalment qui devait lui être fatal.

Dans la plupart des cas, vol chez des commerçants, cafetiers, bouchers, débits de tabac, Wojcik se bornait à forcer le tiroir-caisse et faire main basse sur billets et numéraires.

Deux vols étaient cependant assez importants — chez le bijoutier Mignotte, à BRUAY, il s'empara d'environ 20.000 francs de bijoux et chez un voisin, M. Lejeune, chimiste, il fit une rafle de linge, pour un peu moins de 6.000 francs — de quoi s'entretenir jusqu'à la fin de ses jours.

L'INTERROGATOIRE

Au premier procès, M. le président Malet, avait procédé par interrogatoire à une longue et minutieuse révision de chaque cambriolage, avant d'entendre les témoins, ce qui, avec le truchement nécessaire d'un interprète avarié, pu se prolonger deux bonnes journées.

Cette fois, M. le président Hugot a voulu procéder de façon, à la fois exemplaire et expéditive. On a entendu un minimum de témoins, ceux qui n'avaient pu l'être la dernière fois, les policiers et commissaires qui firent les premières constatations.

Après avoir rappelé le passé déjà chargé de l'accusé, trois condamnations en Pologne, 6 mois de prison par le Tribunal correctionnel de Gronoble et un mandat d'amener du parquet de Lyon qui le recherche pour divers cambriolages, M. le président Hugot lui a demandé pourquoi il avait cessé de travailler.